



RÉGION ACADEMIQUE



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## Communication du collège des IA-IPR

### Rectorat

### Inspection du second degré

2019-2020

Affaire suivie par  
Le doyen  
Collège des IA-IPR

Téléphone  
0262 481424

Courriel  
[insp2d@ac-reunion.fr](mailto:insp2d@ac-reunion.fr)

24 avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet  
[www.ac-reunion.fr](http://www.ac-reunion.fr)

**La loi pour une école de la confiance** votée en juillet 2019 réaffirme **le renforcement des savoirs fondamentaux** (lire, écrire, compter, respecter autrui), et **la scolarisation inclusive**. Elle nous fixe le cap : **la réussite de tous les élèves** en suivant deux objectifs majeurs qui sont **l'élévation du niveau général et la justice sociale**.

**La continuité des apprentissages** demeure essentielle dans le cadre des programmes et des liaisons de l'école à l'enseignement supérieur. Elle doit permettre à tous les élèves de réussir dans leur choix de parcours de formation.

Au collège, il conviendra aux équipes pédagogiques de s'emparer pleinement **du travail personnel de l'élève**, notamment au travers **du dispositif « devoirs faits »** qui fera l'objet d'un avenant au contrat d'objectifs. Le collège des IA-IPR sera particulièrement attentif à cette dimension lors des rendez-vous de carrière.

Cette année scolaire marque **la mise en œuvre de la réforme du lycée et de la rénovation de la voie professionnelle**, afin de permettre **une meilleure réussite des étudiants** dans l'enseignement supérieur et **une insertion réussie** dans le monde du travail.

Afin de favoriser la persévérance et l'inclusion scolaire, les tests de positionnement doivent être des leviers partagés pour mieux cibler les besoins des élèves et leur proposer un accompagnement personnalisé dans la classe et hors de la classe. Les nouveaux programmes d'enseignement et les nouvelles modalités d'évaluation des acquis des élèves dans le cadre du baccalauréat 2021 entrent en vigueur dès cette année scolaire, sous l'accompagnement des IA-IPR.

Le plan de formation académique tient compte des évolutions actuelles et futures.

**L'évaluation des enseignants et des personnels d'éducation** s'inscrit dans un parcours professionnel de carrière et de rémunération (PPCR), qui concerne toute la fonction publique. Dans ce cadre, des rendez-vous de carrière sont fixés avec le chef d'établissement et l'inspecteur disciplinaire ou de spécialité, **avec un délai de prévenance de 15 jours**. Les IA-IPR invitent les personnels concernés à préparer ce temps d'échange professionnel en s'emparant des outils correspondants mis à leur disposition par l'institution.

Parallèlement, les inspecteurs veilleront à accompagner **le développement professionnel des enseignants et des personnels d'éducation** de manière individuelle et collective.

Le collège des IA-IPR